

**LIBERTÉ DE LA PRESSE**  
**Il faut protéger les journalistes**

Index AI : ACT 78/001/2006  
ÉFAI

Mercredi 3 mai 2006

**ARTICLE DESTINÉ AU SITE**  
**news.amnesty**

Depuis le début de la guerre en Irak, en mars 2003, davantage de journalistes ont été tués dans ce pays que dans tout autre endroit du monde. La situation des professionnels qui s'efforcent de couvrir les événements en Irak met en évidence la nécessité d'un renforcement de l'action internationale en faveur de la protection des journalistes travaillant dans les pays en proie à un conflit.

Les journalistes ont un rôle spécifique dans les situations de conflit. Ils donnent des informations sur des faits que les parties en présence préféreraient parfois ne pas dévoiler au grand public.

Durant la première année du conflit, la plupart des journalistes tués l'ont été par les forces irakiennes ou américaines. On rapportait généralement qu'ils avaient été pris sous des tirs croisés ou qu'ils avaient essuyé une balle perdue, mais des organisations de défense des journalistes affirment que certaines des attaques avaient tout d'une agression délibérée. Le 8 avril 2006, à l'occasion du troisième anniversaire de l'attaque des troupes américaines contre l'hôtel Palestine de Bagdad, la Fédération internationale des journalistes (FIJ) a indiqué que plus de 100 journalistes et autres professionnels de l'information avaient perdu la vie en Irak.

« Dans un grand nombre de ces cas, nous attendons toujours des réponses concrètes à nos questions essentielles : qui est responsable ? Que s'est-il passé ? », a déclaré Aidan White, secrétaire général de la FIJ.

La Fédération a signalé récemment le cas de Mahmoud Zaal. Âgé de trente-cinq ans, ce caméraman-reporter à la chaîne de télévision irakienne Bagdad TV a été tué par balles le 24 janvier 2006 à Ramadi, où il travaillait sur un documentaire portant sur des questions sociales. Selon les informations recueillies en Irak, Mahmoud Zaal aurait été tué lors d'une fusillade entre les troupes américaines et des insurgés.

Il apparaît toutefois que depuis 2004, les journalistes irakiens et étrangers sont de plus en plus souvent délibérément pris pour cible par les groupes armés. Accusés de collaboration, de nombreux professionnels locaux qui travaillent pour la presse internationale sont visés ; quant aux journalistes étrangers, ils sont enlevés et tués dans le cadre d'une stratégie de pression sur les troupes étrangères présentes dans le pays.

Les femmes journalistes figurent parmi les personnes spécifiquement visées par les groupes armés. En février, une correspondante bien connue de la chaîne de télévision Al Arabiya a été enlevée avec deux membres de son équipe. La police a retrouvé dans les faubourgs de Samarra les corps d'Atwar Bahjat, de son caméraman Adnan Khairallah et du preneur de son Khaled Mohsen.

La FIJ demande que les journalistes travaillant dans les situations de conflit bénéficient d'une protection similaire à celle accordée en août 2003 au personnel des Nations unies et des organisations humanitaires. Le 16 novembre 2005 à Tunis, lors du Forum mondial des médias électroniques tenu dans le cadre du Sommet mondial sur la société de l'information, l'organisation a présenté au secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, un texte en ce sens qui pourrait servir de base à une résolution du Conseil de sécurité.

Amnesty International estime elle aussi qu'il faut mettre en place des mesures au plan international afin d'assurer la protection des journalistes travaillant dans des situations de conflit. L'organisation engage les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité à adopter des mesures en vue de prévenir les attaques contre les professionnels de l'information et à demander à ceux qui en sont responsables de rendre compte de leurs actes.

Le besoin de protection des journalistes s'étend toutefois au-delà des zones de conflit. Aux quatre coins du monde, des journalistes sont attaqués, incarcérés ou contraints à l'autocensure sous la pression de gouvernements répressifs. Ces atteintes interviennent dans des contextes très divers, mais qui se caractérisent tous par le refus d'un gouvernement de laisser s'exprimer des voix différentes ; dans bien des cas aussi, les pouvoirs publics redoutent que les journalistes révèlent au grand jour des violations qu'ils tentent de dissimuler.

En Ouzbékistan, des journalistes qui s'efforçaient d'informer sur les homicides perpétrés à Andijan en mai 2005 ont été menacés, agressés, arrêtés et empêchés par la force de quitter leur domicile. Au nom de la « *guerre contre le terrorisme* », les restrictions à la liberté d'expression sont renforcées. La situation s'est détériorée à un point tel que la presse étrangère indépendante quitte le pays. Devant le harcèlement croissant dont étaient victimes ses journalistes, la BBC a ainsi fermé son bureau en Ouzbékistan en octobre dernier.

Au Pakistan aussi, on invoque la « *guerre contre le terrorisme* » pour justifier des restrictions imposées aux journalistes. Certains se sont vu interdire de couvrir les événements dans les zones tribales du pays, où l'armée mène des opérations contre des groupes liés à Al Qaïda et aux talibans. Dans tout le pays, des journalistes qui travaillaient sur la « *guerre contre le terrorisme* » ont été harcelés et arrêtés arbitrairement. Plusieurs ont « disparu » depuis un certain temps.

Hayatullah Khan a ainsi été enlevé par des hommes armés alors qu'il s'apprêtait à couvrir une manifestation organisée dans la ville de Mirali Bazaar (Waziristan-Nord) en signe de protestation contre une attaque au missile qui avait eu lieu quatre jours auparavant. On pense qu'il est actuellement détenu – et qu'il a pu être livré aux autorités américaines –, mais sa détention n'a pas été reconnue officiellement et l'on ignore tout du lieu où il se trouve.

En Colombie, les autorités qualifient parfois de « *lutte contre le terrorisme* » le conflit armé persistant qui, dans certains cas, sert de prétexte aux actes d'intimidation perpétrés contre les journalistes. Ceux-ci, tout comme les syndicalistes et les militants des droits sociaux, sont pris pour cible aussi bien par les paramilitaires soutenus par l'armée que par les groupes d'opposition armés. Pour jeter le discrédit sur certains journalistes qui dénoncent les atteintes aux droits humains, des membres des forces de sécurité et des responsables des pouvoirs publics affirment qu'ils ont des liens avec l'opposition armée, ce qui les désigne comme cibles pour les groupes paramilitaires. Ces journalistes sont particulièrement menacés à l'approche de l'élection présidentielle du 28 mai.

Au Liban, à la suite de l'assassinat de l'ancien Premier ministre Rafic Hariri, en février 2005, et du retrait consécutif des

troupes syriennes, plusieurs journalistes bien connus qui avaient dénoncé les pratiques syriennes ont été tués ou grièvement blessés dans des attentats à la voiture piégée qui les visaient spécifiquement. Le député Gibran Tueni, qui dirige le quotidien *Al Nahar*, et Samir Qasir, éditorialiste dans ce même journal, ont été ainsi tués respectivement en décembre et en juin 2005. En septembre, une présentatrice de la chaîne de télévision LBC, May Chidiac, a perdu un bras et une jambe dans un attentat à la bombe qui la visait.

Des journalistes sont également pris pour cible au Kenya, où les autorités ont multiplié les actes d'intimidation et de harcèlement contre la presse. En mars 2006, le ministre de l'Information et des Communications, Mutahi Kagwe, et le porte-parole du gouvernement, Alfred Mutua, ont brandi la menace d'une répression sans failles contre les médias si ceux-ci persistaient dans ce que les autorités appellent la « *présentation erronée de la réalité* » et les « *déclarations mensongères* ».

Entre autres actions dirigées contre les médias, des opérations ont été menées simultanément dans les premières heures du 2 mars à Nairobi. Des hommes portant des cagoules et des masques à gaz ont effectué une descente dans les locaux de la rédaction de la chaîne de télévision Kenya Television Network et dans l'imprimerie du groupe de presse du *Standard*. Les agresseurs ont endommagé des équipements de télédiffusion, brûlé des centaines de journaux et emporté du matériel informatique.

Les États ont le devoir de protéger les journalistes et de ne pas tenter de restreindre la libre circulation de l'information en les persécutant. Dans une société libre, une presse libre n'est pas seulement utile, elle est nécessaire. Les médias, qui font la lumière sur les violations des droits humains et donnent la parole aux exclus, peuvent contribuer de manière essentielle à la justice et encourager un dialogue propre à désamorcer des conflits. Conséquence de restrictions abusives et de la crainte de ceux qui vivent sous la menace, l'autocensure dans la presse risque d'avoir l'effet exactement inverse, en favorisant la dissimulation des atteintes aux droits humains et en nourrissant la frustration dans les secteurs marginalisés de la société.

Il faut reconnaître au plan international le rôle essentiel des journalistes et la nécessité pour eux de pouvoir travailler sans être menacés ni soumis à des restrictions injustifiées. Cette reconnaissance contribuera à faire pression sur les États qui cherchent à restreindre la liberté des médias. Le journalisme est essentiel, et il est temps maintenant pour ceux qui reconnaissent l'importance d'une presse libre d'essayer de convaincre ceux qui ne partagent pas le même point de vue.

#### La situation dans d'autres pays

##### **Rwanda**

Le maintien de restrictions à la liberté de la presse vient démentir les affirmations du gouvernement quant à l'édification d'une société ouverte. Les journalistes qui expriment des inquiétudes ou critiquent les autorités font l'objet d'actes d'intimidation et sont réduits au silence ou conduits à s'autocensurer. Le climat d'impunité se perpétue, faute de mesures concrètes permettant de traduire en justice les auteurs présumés de violations des droits humains commises contre des journalistes dans le passé, notamment d'agressions physiques, d'arrestations illégales, de manœuvres d'intimidation et d'actes de harcèlement.

##### **Cuba**

Le gouvernement garde la mainmise sur l'ensemble des médias. La propriété privée d'un organe de presse écrite ou audiovisuelle, ou de tout autre moyen de communication, est illégale. Les journalistes indépendants font l'objet de mesures d'intimidation, sont harcelés et même emprisonnés. Il y a actuellement 72 prisonniers d'opinion à Cuba, parmi lesquels 14 sont des journalistes.

##### **Bangladesh**

Plusieurs journalistes engagés dans la défense des droits humains ne peuvent plus tenir un stylo : ils ont été intentionnellement blessés à la main ou au doigt lors d'agressions qui s'inscrivent dans le cadre d'une situation marquée par les menaces de mort et les attaques physiques dirigées contre des centaines de militants des droits humains. Les gouvernements successifs n'ont rien fait pour protéger les personnes menacées, enquêter sur les violences dont elles sont victimes et traduire les auteurs

présumés de ces agissements devant les tribunaux.

##### **Égypte**

La liberté d'expression, d'association et de réunion est toujours restreinte. Le président Moubarak a déposé en février 2004 un projet de loi prévoyant l'abolition des peines d'emprisonnement pour les délits de presse, mais la loi n'a pas encore été adoptée. En attendant, les professionnels de l'information continuent d'être menacés, frappés, condamnés à des amendes pour diffamation ou emprisonnés. Des journalistes et des employés de chaînes de télévision étrangères ont quant à eux été interpellés et retenus pendant plusieurs heures durant la période qui a précédé le référendum de mai 2005 sur la possibilité de candidatures multiples lors de l'élection présidentielle. Il s'agissait de toute évidence de les empêcher de couvrir les manifestations et les rassemblements organisés autour du référendum.

##### **Turquie**

L'article 301 du Code pénal turc, qui interdit le « dénigrement de l'identité turque, de la République et de la Grande Assemblée nationale de Turquie », s'inscrit en violation du droit à la liberté d'expression. Il est fréquemment invoqué pour entamer des poursuites contre des journalistes ou contre toute personne qui exprime pacifiquement une opinion différente. Amnesty International demande l'abolition pure et simple de l'article 301. ●